

Bien que déçue par ce document, ma délégation croit encore au mérite de poursuivre un tel exercice dans le but d'attirer l'attention sur les obstacles à la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'exemple de l'Amérique centrale est pertinent; cette région est soumise à un examen minutieux par les organisations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Les rapports, émanant d'organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, ont traité de la situation des droits de l'homme au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, et notre organisation a soulevé les cas du Salvador et du Guatemala devant la Commission des Droits de l'homme. Bien que les droits de l'homme figurent au centre de nos préoccupations dans cette région, nous sommes également conscients que ces pays vivent le triple fléau du sous-développement chronique, de conflits militaires et de l'héritage de gouvernements impopulaires ou non élus. Dans cette commission, nous avons examiné la situation des droits de l'homme dans deux de ces pays, mais il nous faudra tenir compte des obstacles politiques, militaires et des problèmes reliés au développement, qui continueront de frustrer la pleine jouissance des droits de l'homme à moins qu'ils ne soient sérieusement abordés. Le Canada continue d'accroître son programme d'aide et a accordé son appui aux récents efforts des pays d'Amérique centrale pour apporter la paix et la stabilité dans la région. Nous saluons le fait que les gouvernements de la région portent une attention accrue au respect des droits de l'homme et à la démocratisation. Pour respecter son engagement à aider ceux qui en ont le plus besoin, le Canada a récemment annoncé la reprise de son aide bilatérale au Guatemala qui, nous l'espérons, continuera de faire des progrès dans le respect des droits de la personne.

Nous désirons maintenant attirer l'attention de la commission sur notre capacité à réagir face aux violations des droits de l'homme. Les Nations Unies seront toujours une tribune pour que l'opinion publique internationale fasse pression sur les gouvernements qui n'assument pas leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme. Nous devons en même temps poser des gestes constructifs pour aider particulièrement les Etats qui émergent de situations désastreuses et pour renverser le courant d'années de difficultés institutionnelles et de violations des droits de la personne. Cette possibilité existe aujourd'hui avec le Fonds volontaire des Nations Unies pour l'assistance technique et les services consultatifs. Son succès dépendra des Etats donateurs et de ces Etats qui sont prêts à travailler conjointement avec le Centre pour les droits de l'homme pour résoudre les problèmes des droits de la personne dans leur propre pays.